

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5 décembre 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq décembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Présents : 16  
Pouvoirs : 1  
Date de convocation : 28/11/2023

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, Mathieu BAYON, JOURNET Catherine.

Excusés : Mme Christine LEFEVRE,  
M. Benoit TEPPE, donne pouvoir à Audrey BERNADON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Catherine JOURNET

OBJET : décision modificative n°2 du budget principal et n°1 du budget caveaux

Délibération n° 2023 12 05 - 05

Exposé :

Vu le budget primitif 2023 voté le 4 avril 2023 ;

Vu la décision modificative n° 1 du budget principal votée le 23 mai 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures aux crédits ouverts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- 2 abstentions de Audrey Bernadon + pouvoir
- 15 voix « pour »

APPROUVE les modifications de crédits comme suit :

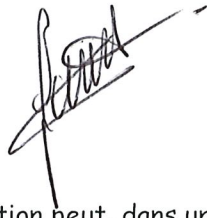
BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLE	MONTANT	ART	LIBELLE	MONTANT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
60612	Energie electricité	- 6 000.00	6419	Remb rémunération	3 500.00
60632	Fournitures petit équipement	10 000.00	70878	Remb. Autres redevables	4 000.00
60633	Fournitures de voirie	1 000.00	73224	Fds départ DMTO	2 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 800.00	744	FCTVA	1 800.00
6218	Autre personnel extérieur	4 000.00			
6248	Frais de transport (école)	500.00			
6281	Concours divers	3 000.00			
6451	Cotisation URSSAF	- 2 000.00			
6453	Cotisation caisse retraite	- 2 000.00			
	TOTAL...	11 300.00		TOTAL...	11 300.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
202	Frais d'étude PLU	4 000.00			
2188	Autre matériel	1 300.00	10226	Taxe d'aménagement	20 434.00
2313	Travaux bâtiments	- 4 000.00			
27638	Avance budget caveaux	19 134.00			
	TOTAL...	20 434.00		TOTAL...	20 434.00

.../...

BUDGET CAVEAUX					
DEPENSES			RECETTES		
ART	LIBELLE	MONTANT	ART	LIBELLE	MONTANT
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
2315	Reprise de caveaux	19 134.00	1687	Dette	19 134.00
	TOTAL...	19 134.00		TOTAL...	19 134.00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.  
Publiée le :